CCI HAUTS-DE-FRANCE

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

- De donner délégation de signature à M. Xavier DELCROIX, Directeur du Centre de Formation LAHO à Nogent sur Oise (60), à effet de mener et prendre tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants, et de manière générale faire toutes formalités afférentes.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est consentie jusqu'au 31 décembre 2023, et elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 20 octobre 2023

Le Président
Philippe HOURDAIN